



Un arbre à palabre pour échanger, apprendre et construire

Forum multi-acteurs sur la gouvernance au Mali

*Sous l'égide du Commissariat au Développement institutionnel (CDI),
avec l'appui du Service de Coopération et d'Action culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France
et de l'Alliance pour refonder la gouvernance en Afrique (ARGA)*

SÉANCE 3 :

Le processus électoral au Mali

Jeudi 3 décembre 2009

Termes de référence

Contacts :

forummultiacteurs@yahoo.fr

Abdoul Aziz AGUISSA (CDI) - Tél.: (+223) 66 78 60 32 - Mél.: a_aguissa@cdi-mali.gov.ml

Néné Konaté TRAORE (ARGA) - Tél.: (+223) 76 42 02 80 - Mél.: nene_konate@yahoo.fr

Elisabeth DAU (SCAC/CDI) - Tél.: (+223) 74 65 11 64 - Mél.: elisabethdau@yahoo.fr

Ambroise DAKOUO (ARGA) - Tél. : (+223) 76 01 70 20 - Mél.: ambroisedak01@yahoo.fr

I. JUSTIFICATION DE LA SEANCE 3

Contexte:

En janvier 2007, un colloque international fut organisé à Bamako à l'initiative de l'Alliance pour refonder la gouvernance en Afrique (ARGA), de l'Institut de recherche et débat sur la gouvernance (IRG) et du Centre d'Expertises politiques et institutionnelles en Afrique (CEPIA) sur le thème : « Entre tradition et modernité : quelle gouvernance pour l'Afrique ? ».

La séance 3 qui a porté sur le processus électoral, a proposé de revenir sur certains des éléments de cette rencontre afin d'approfondir la réflexion qui avait été menée quant aux choix des dirigeants.

Il s'agissait à l'origine de la tenue de ce colloque international que « *l'Afrique ouvre un espace de réinvention de sa gouvernance au travers d'un patient aller-retour entre d'une part ce qui s'invente localement – souvent considéré comme le plus porteur de légitimité – et d'autre part les principes dégagés de l'expérience internationale en matière de gouvernance.* »¹ La séance 3 du Forum multi-acteurs s'est s'inspirée de cette démarche pour interroger la réalité du Mali quant à son processus électoral, les principes, les valeurs sur lesquels elle se fonde, les pratiques qui en découlent et les perspectives que l'on peut tirer des constats positifs et négatifs qui en ressortent.

Justification :

« Le Mali actuel, héritier du Grand Mali, du Mali des grands empires de l'Afrique de l'Ouest est un résumé de l'histoire de l'Afrique de l'Ouest sahélo saharien. A travers des siècles (du IXe au XVIIe siècle), a connu et pratiqué toutes les formes de gouvernance endogènes à l'Afrique: des plus simples, au niveau de la tribu, aux plus élaborées, dans les sociétés lignagères ou segmentaires, les royaumes, ou les empires. Il a connu toutes les formes de construction d'État, du regroupement consensuel à la domination par la force. Le Mali est un concentré, un résumé de l'histoire de la gouvernance dans la région.

*Le Mali a mis au point, très tôt, des modes de gouvernance qui lui ont permis d'organiser dans la paix, la stabilité et la sécurité, les rapports entre les différentes composantes de la société, les modes de production économique et de transmission du pouvoir. Il a élaboré des outils et mécanismes pour régler les crises et les conflits internes et externes. Les gouvernants tiraient la légalité et leur légitimité des référentiels culturels, sociaux et économiques internes. La nécessité de l'autorité est culturelle, elle est profondément et anciennement ancrée dans les esprits dans cette partie de l'Afrique. »*²

De nos jours le Mali vit dans un monde de mutations où les évolutions politico-socio-économiques en cours impliquent des changements non maîtrisés par les populations. Désormais la démocratie importée impose le suffrage universel pour le choix des dirigeants, à travers l'organisation des élections alternatives. Par ailleurs, ces mutations imposent aux pays africains l'établissement de nouveaux types de partenariats basés sur la signature et la ratification d'engagements régionaux et internationaux concernant les droits de l'Homme. Toute chose en défaillance avec les valeurs culturelles et les principes de gestion connues et maîtrisées par le peuple africain.

Comme mentionné dans la Charte des partis politiques³, depuis la naissance de la République du Mali, le 22 septembre 1960, le Peuple Malien affirmait ainsi au monde sa volonté d'indépendance et son attachement aux idéaux de liberté et de justice. Dès lors, on assista à un jeu politique caractérisé par l'existence soit du parti unique de fait, soit du parti unique de droit ou l'absence de toute activité politique avec de graves violations des droits et libertés fondamentaux de l'Homme.

Devant cette situation de blocage, le peuple à travers les associations, les organisations syndicales et la presse indépendante, a entrepris une lutte courageuse pour l'avènement d'une démocratie pluraliste et l'édification d'un Etat de Droit garantissant le libre choix des dirigeants et le plein

¹ Actes du colloque de Bamako – « Entre tradition et modernité : quelle gouvernance pour l'Afrique ? » - Introduction, p. 10 - Ousmane SY, Michel SAUQUET, Martin VIELAJUS, 23-25 janvier 2007.

² Actes du colloque de Bamako – « Entre tradition et modernité : quelle gouvernance pour l'Afrique ? » - Contribution, p.39 - Bintou SANANKOUA, 23-25 janvier 2007

³ Loi n° 05-047 / du 18 août 2005 portant Charte des partis politiques

épanouissement des droits individuels et collectifs et où seront bannies l'intolérance et la violence politique.

Les principes de droit et de démocratie pluraliste reposent sur une diversité de fondements qui sont affirmés au sein de plusieurs textes, à savoir :

- La Constitution du 25 février 1992;
- La charte des partis politiques du 18 août 2005 ;
- La loi électorale du 4 septembre 2006.

Parmi ces principes, et eu égard au processus électoral, l'article 2 de la loi électorale stipule : « *L'élection est le choix librement exercé par le Peuple en vue de désigner les citoyens appelés à la conduite et à la gestion des affaires publiques selon les principes de la démocratie pluraliste. Le suffrage est universel, égal et secret. Il peut être direct ou indirect dans les conditions prévues par la Constitution ou par la loi.* »

Cependant, depuis 1992 et les nombreuses élections qui s'en sont suivies, force est de constater que le processus électoral souffre d'un dépérissement certain. Avec les multiples dérives constatées en amont, pendant et après les élections, le processus électoral est vidé de son contenu démocratique.

Dès lors les défis qui se posent dans le sens des réformes sont énormes et interpellent l'ensemble des acteurs : Etat, partis politiques, citoyen, organisations de la société civile, partenaires techniques et financiers, etc.

De multiples analyses sont menées sur les aspects institutionnels, opérationnels et l'accompagnement de l'organisation du processus électoral. En témoigne notamment la réflexion sur la consolidation de la démocratie au Mali à l'initiative du Président de la République.

Dans le cadre du Forum multi-acteurs, la présente séance sur le processus électoral permet d'élargir le débat à un plus grand nombre de personnes afin d'interroger les pratiques au regard des valeurs et principes de la démocratie partagés au Mali.

II. Les pratiques et défis liés au processus électoral au Mali :

L'avènement de la III^{ème} République a marqué une ère de renouveau démocratique au Mali. L'instauration du pluralisme politique ainsi que la mise en place d'institutions et de dispositions juridiques et réglementaires ont contribué à affermir les valeurs démocratiques.

« *Dans tout régime démocratique, l'élection est un temps fort de la vie politique. C'est l'acte par lequel le peuple désigne les titulaires de l'autorité politique* »⁴.

Pourtant à l'observation des différents scrutins électoraux, de la qualité de leur organisation et de la participation des populations à ces processus électoraux, le constat d'un désenchantement reste indéniable.

Pour expliquer la difficile implication dans le débat politique tout comme la régression de la participation au vote, il faut interroger le degré de connaissance et de compréhension des citoyens face aux enjeux liés à leur vote. En réalité la difficile définition du sens conféré au processus électoral ne permet pas au citoyen de s'investir pleinement dans l'exercice électoral. Le processus électoral donne tout son sens à la démocratie car c'est à travers lui que le citoyen légitime et mandate les autorités politiques pour la conduite des affaires publiques.

Le rôle des partis politiques dans une démocratie c'est l'animation de la vie publique et politique. Les partis contribuent à créer ou maintenir une conscience politique, en assurant l'information et la formation de l'opinion.

Pourtant l'idéal démocratique est mis à mal au regard des évolutions et des pratiques politiques qui se caractérisent notamment par la défaillance des formations politiques dans l'animation d'un débat public et politique, l'absence d'une vision et d'un programme qui répondent aux aspirations des

⁴ Jean Pierre C. et Jean Pierre M., *Pour une sociologie politique*, Paris : Plon, 1974, p.145.

populations, la création inflationniste des partis politiques (120 partis répertoriés) et l'augmentation croissante des candidats indépendants aux consultations électorales.

Cette situation a plusieurs conséquences, notamment l'invisibilité du choix électif, l'instauration d'un rapport clientéliste avec les électeurs, la crise de la représentation. Autant d'éléments qui nous amènent à interroger la légitimité, le rôle et les responsabilités des partis politiques dans l'animation du processus électoral.

De plus, l'existence des nombreuses structures étatiques, politiques et juridiques chargées de l'organisation des élections n'a pas permis d'empêcher les innombrables tares du processus électoral.

En outre, la concentration des moyens humains, matériels et financiers au seul temps du scrutin entrave la parfaite consolidation du processus.

Partant, en quoi, les réformes en perspectives quant à l'organisation du processus électoral peuvent-elles contribuer à la consolidation du processus électoral et favoriser la compréhension et l'appropriation du processus électoral par les citoyens ?

Enfin, l'organisation efficiente et la consolidation du processus électoral constituent un défi majeur à notre culture démocratique. Le processus électoral dans sa mise en œuvre est entaché de lourdeurs attribuables en partie à l'insuffisance notoire des compétences en ressources humaines, tant en nombre qu'en qualité.

En réalité les moyens requis pour l'organisation des élections, la non satisfaction des opérateurs politiques, la non implication d'une grande partie des citoyens à la désignation des titulaires de l'autorité politique et la multiplication des conflits post-électorales ne peuvent coïncider avec l'idéal démocratique.

Ainsi, c'est en prenant le parti de poser la question de fond de l'animation du processus électoral dans son ensemble, des stratégies de mobilisation qu'il suppose et plus particulièrement de l'articulation entre les techniques, les pratiques des hommes et les valeurs au regard des fondements démocratiques que la séance 3 a tenté d'identifier des axes favorables à son amélioration.

III. Les objectifs de la séance 3 :

Le Forum multi-acteurs sur la gouvernance au Mali a estimé nécessaire d'ouvrir le débat sur le processus électoral au Mali afin de dresser les constats positifs et négatifs qui s'imposent pour en tirer les leçons qui aideront à la formulation de propositions contribuant à l'amélioration du processus électoral en conformité avec les valeurs sociétales connues et maîtrisées au Mali.

IV. Les résultats attendus de la séance 3 :

« La pratique institutionnelle nous enseigne chaque jour qu'au-delà de ses garanties formelles, la démocratie exige un temps d'apprentissage qui risque d'être long si les acteurs politiques et non politiques n'opèrent pas les changements comportementaux appropriés »⁵.

Les résultats attendus de la séance se trouvaient dans les pistes de réponses à apporter aux questions fondamentales suivantes :

- Quel sens conférer au processus électoral ?
- Quelle légitimité incarnent les partis politiques dans le processus électoral ?
- Quelle légitimité des dirigeants mis en place à travers un scrutin de moins de 50% des votants ?
- Quels mécanismes mettre en œuvre pour susciter la participation et l'appropriation du processus électoral par le citoyen ?
- En quoi les institutions en charge de l'organisation des élections permettent-elles une meilleure compréhension et appropriation du processus électoral, un allègement des

⁵ Ambroise Dakouo, *L'Abstention aux élections dans le District de Bamako : analyse et perspectives. Cas de la Commune V, Bamako* : FLASH (DER Sciences sociales), 2008, p.57.

coûts référents à l'organisation matérielle et une réduction considérable de la fraude électorale ?

V. Méthodologie :

La méthodologie convenue pour l'organisation des débats lors des séances du Forum multi-acteurs a reposé sur la présentation de communications orales suivies de débats en plénière et de travaux de groupes. La finalité des échanges visait à aboutir à la formulation de pistes de solutions, de réflexions et/ou d'actions pouvant servir à l'expérimentation.

Trois communications ont été présentées par un représentant de l'Etat, un représentant des partis politiques et un représentant d'une organisation de la société civile, respectivement celle du Colonel N'Tio BENGALY (DGE), de Monsieur Issaka KAMPO (CMDID) et du Dr Abdoulaye SALL (Cri 2002). S'en est suivi la présentation de l'analyse des regards issue de la collecte des paroles auprès de différentes catégories d'acteurs (Électeurs, partis politiques, administrations chargées d'organiser les élections) par M. Ambroise DAKOUO (ARGA/Mali).

Ces communications et les débats ouverts en séance plénière ont permis de poser certains éléments de diagnostics sur lesquels se sont appuyés les travaux de groupes pour amener les participants à identifier des pistes de solutions en vue de répondre aux deux questions suivantes :

1) Comment amener les citoyens à s'approprier le processus électoral ?
- en termes de sens (compréhension et adhésion)
- en termes d'implication et de participation

2) Quels rôles et responsabilités pour quel acteur pour l'amélioration du processus électoral au Mali ?
- en termes d'animation du processus
- en termes d'organisation du processus

C'est sur la base de l'ensemble de ces échanges sur le thème du processus électoral qu'ont pu être dégagés autour de cette question majeure :

- les éléments de diagnostic (constats positifs et négatifs) ;
- les défis et enjeux soulevés ;
- et les propositions d'action (en termes de décisions concrètes, d'expérimentation et de réflexion prospective).